

LE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : UN APPEL A L'ACTION

Déclaration conjointe inter-agences



African Child Policy Forum ; African Network for the Prevention and Protection against Child Abuse and Neglect ; Environnement et Développement du Tiers-monde ; Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs ; Plan International ; Regional Inter-agency Task Team on Children and AIDS ; Regional Psychosocial Support Initiative ; Save the Children ; Social Services International ; SOS Children's Village International ; Terre des hommes ; UNICEF ; et World Vision International

Avril, 2013

LE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : UN APPEL A L'ACTION

Déclaration conjointe inter-agences

CADRE ET OBJECTIFS

Cette déclaration a été développée à partir d'un ensemble grandissant de pratiques et de faits probants sur le renforcement des systèmes de protection de l'enfance en Afrique subsaharienne¹ et s'inspire du dialogue et des résultats d'une conférence interinstitutionnelle sur le sujet qui a eu lieu à Dakar au Sénégal en mai 2012. Dix organisations se sont rassemblées les 10 et 11 du mois d'avril 2013 à Dakar pour déterminer le contenu technique de cette déclaration.² Les lecteurs pourront se référer à la liste de publications et de ressources substantielles sur les systèmes de protection de l'enfance en Afrique subsaharienne qui ont été assemblées et organisées suite à la conférence de Dakar, incluant le document de travail : Renforcer les systèmes de protection de l'enfance en Afrique subsaharienne.³

L'objectif de cette déclaration est (i) de présenter notre vision commune des systèmes de protection de l'enfance en Afrique subsaharienne et d'expliquer pourquoi ils sont importants et méritent des investissements et (ii) lancer un appel à l'action auprès des gouvernements, à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales, aux institutions multilatérales, aux bailleurs de fonds, au secteur privé, aux institutions académiques, aux organisations de la société civile, aux communautés et aux groupes d'enfants et de jeunes organisés.

LES SYSTÈMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

La protection de l'enfance a pour but de garantir le droit de chaque enfant à une vie sans violence, abus, exploitation et négligence dans des contextes d'urgence et de non-urgence. Les nombreux acteurs engagés dans la protection de l'enfance incluent les enfants et les jeunes, les familles, les communautés, le gouvernement, la société civile et les organisations privées. Une protection de l'enfance efficace dépend des éléments suivants : (i) des politiques, législations et règlements appropriés, (ii) des structures et fonctions bien définies ainsi que des capacités adéquates, (iii) des normes sociales favorables, (iv) des actions de promotion, de prévention et de réponses efficaces, (v) des données et des informations de haute qualité disponibles pour prendre des décisions et (vi) une gestion fiscale efficace ainsi qu'une allocation suffisante de ressources. Lorsque ces éléments et ces acteurs sont réunis, le système est capable de mieux protéger tous les enfants.

En Afrique subsaharienne, l'approche système est guidée par la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (« CADBE »), la Charte Africaine de la Jeunesse et le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples Relatif

aux Droits des Femmes en Afrique (« Protocole des Femmes Africaines »). Son développement a également été influencé par les recommandations de l'étude de l'ONU sur la violence contre les enfants (2006) et le Commentaire général 13 ultérieur du Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies. L'approche s'aligne complètement avec la Convention relative aux Droits de l'Enfant (« CDE ») ainsi qu'avec d'autres conventions, instruments et normes internationaux. Ces conventions et instruments établissent la responsabilité des états à protéger tous les enfants, et ce quel que soit le contexte local. La Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant répond spécifiquement aux droits de la protection de l'enfance relatifs au travail des enfants, à leur abus et à la torture, à la justice pour mineurs, à la prise en charge et protection parentale, aux pratiques sociales et culturelles dangereuses, à la séparation des parents et à l'adoption, à l'exploitation sexuelle et à la vente, la traite et l'enlèvement des enfants.

TRAVAILLER D'UNE FAÇON SYSTÉMIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

L'approche système de la protection de l'enfance reconnaît que les enfants font face à des problèmes complexes qui requièrent une réponse multidisciplinaire. En Afrique subsaharienne, la pauvreté augmente la vulnérabilité des enfants et les problèmes auxquels ils font face sont importants (voir l'encadré ci dessous). Un enfant peut être confronté à des besoins, des violations et des vulnérabilités multiples, de sévérité et durée différentes dans des contextes stables ainsi que dans les urgences. Par exemple, un enfant peut subir une négligence sévère, être exploité, séparé de sa famille et faire face à la violence sexuelle. L'exposition à de multiples risques augmente significativement les dangers pour l'enfant. C'est pourquoi cette approche système a pour but d'éviter toute réponse fragmentée unidimensionnelle et, à la place, aspire à adhérer à des interventions durables, compréhensives et holistiques

LA PROTECTION DE L'ENFANCE : UN PROBLÈME MAJEUR EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Plus de 400 millions d'enfants vivent en Afrique subsaharienne, soit presque la moitié de la population totale.⁴ Les données sur les problèmes relatifs à la protection de l'enfance sont limitées mais les risques sont graves. Un nombre croissant d'études par pays montre une très forte prévalence des taux d'abus physiques et sexuels et l'interrelation entre ces types de violence et des problèmes physiques, reproductifs et de santé mentale.⁵ On estime que près de 40 pour cent des filles sont mariées à l'âge de 18 ans et qu'environ 60 pour cent des enfants ne sont pas enregistrés à la naissance.⁶ Les mutilations génitales féminines et l'excision sont pratiquées dans quelques 25 pays de l'Afrique subsaharienne avec un taux de pratique de 80 pour cent ou plus dans certains de ces pays.⁷ Beaucoup d'enfants sont également confrontés à des systèmes judiciaires qui sont trop peu équipés pour soutenir les enfants, que ceux-ci soient des victimes, des témoins, en conflit avec la loi ou aient besoin de soins ou de protection.

La répartition des risques liés à la protection n'est pas uniforme. Les filles sont, non seulement, plus menacées de violence et d'exploitation sexuelles, mais elles font face à une palette d'autres risques tels que le risque de contracter le VIH, les mutilations génitales et l'excision, le travail domestique et le mariage précoce. Les garçons sont exposés à des risques plus élevés d'être recrutés dans les forces armées et sont donc menacés par la violence, l'exploitation sexuelle et l'emprisonnement qui en découlent. Ils ont de plus grands risques d'entreprendre une migration à risque. Tous les enfants qui se trouvent dans des contextes d'urgence et de conflit sont extrêmement vulnérables à la violence, aux abus, à l'exploitation et à la négligence. Les enfants handicapés font face à la violence, aux abus et aux stigmates à travers toute l'Afrique subsaharienne. Les différences ethniques, religieuses, linguistiques ou autres peuvent faire augmenter les risques encourus par les enfants.

qui prennent en compte les risques multiples auxquels sont confrontés les enfants dans différents contextes et aux différentes étapes de leur vie.

Cette approche système a également pour but de répondre à un nombre de facteurs qui compromettent une protection efficace de l'enfance en Afrique subsaharienne : le manque d'une politique multisectorielle cohérente et d'un agenda programmatique pour la protection de l'enfance ajouté à une piètre coordination nationale et locale ainsi qu'un manque de ressources important et un manque de responsabilités clairement établies pour la protection de l'enfance. Ces risques augmentent dans des contextes transnationaux ou transfrontaliers. Des défis supplémentaires existent : la capacité souvent inadéquate des acteurs, les normes sociales et pratiques liées à la protection de l'enfance qui ne protègent pas ou dangereuses et plus généralement le suivi inadéquat pour évaluer la pertinence, l'impact et le rapport coût-efficacité des interventions.

L'approche système cherche à **promouvoir** le droit à la protection de l'enfance, la connaissance et la prise de conscience ainsi que l'amélioration dans l'accès aux mesures de protection ; à contribuer à la **prévention** de la violence, des abus, de la négligence et de l'exploitation par une identification et une intervention précoces dès que les problèmes surgissent et en construisant la résilience (y compris économique) des enfants, des familles et des communautés ; ainsi qu'à **répondre** lorsque des violations ou des problèmes se produisent en y apportant les services appropriés et en utilisant des mécanismes communautaires comme la médiation. Bien que tous ces éléments soient importants, il est généralement plus efficace (coûts avantages) financièrement de concentrer les efforts sur la prévention et la promotion.

Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance en Afrique subsaharienne se concentre idéalement sur l'enfant et la famille, puis s'élargit pour inclure la communauté et la famille élargie ainsi que les autorités traditionnelles et les structures de médiation. Les organisations non gouvernementales de différents types peuvent également être impliquées avec les autorités et institutions gouvernementales. La culture, la tradition, les connaissances, les attitudes et les pratiques locales façonnent la manière dont ces différents éléments travaillent ensemble au niveau communautaire pour prévenir et répondre

aux facteurs de risques liés à la protection. Ces interactions sont également influencées par les modèles de socialisation, les approches pour éducation des enfants et les relations entre enfants et adultes.

La façon dont les systèmes de protection de l'enfance opèrent varie considérablement parmi les cinquante pays qui constituent l'Afrique subsaharienne. Un large éventail d'organisations et d'acteurs non gouvernementaux, religieux ou communautaires, y compris les groupes organisés d'enfants et des jeunes, jouent un rôle clé dans ces systèmes de protection de l'enfance. Ils fournissent souvent les services primaires de protection de l'enfance, en complétant et utilisant les pratiques et structures communautaires. Ils peuvent également participer à des campagnes éducatives ou de communication organisées à un niveau national ou local sur des problèmes spécifiques relatifs à la protection de l'enfance.

De plus en plus, des structures de protection de l'enfance locales mieux organisées (comme les comités de protection de l'enfance ou les comités de protection sociale) rassemblent les aînés, les chefs de village, les représentants gouvernementaux les organisations communautaires, les enfants et les jeunes ainsi que d'autres parties intéressées. Ces structures représentent souvent les premiers moyens d'identifier et de répondre aux problèmes de la violence contre les enfants ou des enfants vivant sans protection familiale adéquate. En Afrique subsaharienne, les politiques gouvernementales relatives à la protection de l'enfance commencent à reconnaître les pratiques coutumières et le rôle joué par les autorités traditionnelles et les chefs religieux lors de médiations ayant pour but de maintenir l'harmonie communautaire, ainsi que le potentiel pour associer ces mécanismes aux efforts nationaux de protection de l'enfance.

Au niveau gouvernemental, les principaux mandats de protection de l'enfance incluent la ratification d'instruments juridiques clés aux niveaux régionaux et internationaux, le développement de politiques, de législation, de réglementations et de systèmes de responsabilisation liés à la protection de l'enfance, ainsi que la sécurité et la justice. L'obtention et l'utilisation de financements pour soutenir le système de protection de l'enfance, son suivi, sa surveillance et sa coordination générale, ainsi que la promotion

du partage de ressources à travers les différents secteurs impliqués relèvent des responsabilités du gouvernement. Les gouvernements ont une responsabilité considérable en ce qui concerne la mise à disposition de certains services de protection, de prévention et de réponse, ainsi que de l'établissement de normes pour ces prestations et la formation, le déploiement, l'évaluation et le développement des cadres y travaillant. Ils jouent, également, un rôle majeur dans la promotion du changement social et comportemental et dans la préparation des réponses relatives à la protection de l'enfance dans les situations d'urgence.

La responsabilité de la protection de l'enfance est généralement répartie entre un certain nombre de ministères pour le développement humain et social (par exemple, la protection/affaires sociales, la santé, l'éducation et la justice). Il est souvent difficile d'identifier un ministère qui détient le « mandat » principal en matière de protection de l'enfance et qui en soit donc responsable. Une majorité des ministères et des institutions ayant des mandats liés à la protection de l'enfance ont des budgets minimes et des pouvoirs de mobilisation limités en comparaison avec ceux des autres secteurs du développement humain et n'ont pas les capacités ni le mandat pour travailler à travers différents secteurs.

Bien que les divers éléments du système de protection de l'enfance remplissent généralement leur rôle assigné de protection, certains d'entre eux peuvent avoir des conséquences néfastes : par exemple, les mécanismes de médiation communautaire qui répondent aux incidents de violence basée sur le genre peuvent protéger les enfants victimes des procédures juridiques longues et officielles, mais ils peuvent également empêcher que l'auteur de violence soit poursuivi en justice. Des actes de violence peuvent se produire et ont eu lieu dans des institutions sensées « protéger » les enfants, telles que les commissariats de police et les écoles. Les efforts de renforcement des systèmes de protection de l'enfance en Afrique subsaharienne doivent tenir compte du potentiel protecteur mais aussi nocif de ces éléments plus ou moins formels qui s'inscrivent dans le continuum d'un même système. Les parties intéressées doivent essayer de concevoir et réguler ce système pour atteindre une interaction et un équilibre optimaux entre ces éléments.

POURQUOI INVESTIR DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE ?

Quand les enfants s'épanouissent, les nations s'épanouissent aussi. De plus en plus de faits montrent qu'assurer ce droit à la protection contribue également à la réalisation des programmes de développement nationaux et de réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne. La violence, les abus, l'exploitation et la négligence peuvent mettre en danger des vies. Les recherches démontrent que d'être confronté à un ou plusieurs risques en matière de protection a un impact négatif tout au long de la vie, comme cela peut en être le cas avec les risques connus résultant d'un manque d'accès à la santé, à la nutrition, à l'éducation et aux services de protection sociale. Par exemple, la violence chronique, l'institutionnalisation à bas âge et la négligence peuvent gravement affecter le développement neurologique d'un enfant, surtout au cours des deux ou trois premières années de sa vie. Les retards qui en résultent, sur des plans émotionnels, cognitifs et sociaux, affecteront probablement ses résultats scolaires, sa santé, ses revenus et augmentent la probabilité de développer des problèmes sociaux plus tard, son incarcération et la transmission intergénérationnelle de la violence.⁸ En Afrique subsaharienne, il existe des preuves limitées mais de plus en plus nombreuses de ces effets négatifs. Par exemple, des recherches récentes ont prouvé qu'il existe des corrélations entre la violence envers les enfants et le risque de contracter le VIH.¹⁰

L'investissement dans la protection contribue donc au développement du capital humain. Les enfants à l'abri de la violence, des abus, de l'exploitation et de la négligence ont plus de chances d'aller à l'école, d'obtenir de meilleurs résultats scolaires et ils seront moins à même de rencontrer des problèmes de santé comme le risque de contracter le VIH. Quand ils ont également accès à une nutrition et stimulation adéquates dès leur plus jeune âge, les enfants à l'abri de la violence ont plus de chances de grandir physiquement, d'obtenir des scores de QI plus élevés, d'avoir une espérance de vie plus élevée et de gagner un meilleur revenu.¹¹

Certaines interventions pour la protection de l'enfance ont un meilleur rapport coût-efficacité que d'autres. Par exemple, une revue systématique de la littérature sur les interventions pour les orphelins de SIDA et enfants vulnérables a conclu que dans le

LES SYSTEMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE : UN NOUVEL ELAN EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Un nouvel élan a vu le jour en Afrique subsaharienne concernant l'agenda des systèmes de protection de l'enfance. Presque la moitié des pays a complété ou mis en place des exercices pour cartographier et évaluer leurs systèmes de protection de l'enfance en permettant de décrire ces systèmes et spécifier les domaines prioritaires en matière d'engagement et d'investissement.⁹ Quelques pays, notamment le Ghana, le Kenya, la Sierra Léone et la Tanzanie ont commencé un processus de redéfinition du système de protection de l'enfance en développant de nouveaux cadres politiques, en utilisant les pratiques et les ressources existantes ainsi qu'en forgeant des liens entre les parties formelles et informelles du système, rendant donc le système complet plus durable, efficace et « approprié » au contexte du pays.

Les mécanismes de coordination sousnationale construits autour des comités de protection de

l'enfance ou leur équivalent sont déployés dans des pays comme le Bénin, le Burkina-Faso, la République Démocratique du Congo, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Des analyses sur les manques au niveau des ressources humaines ont été menées dans certains pays pour guider le renforcement des personnels des services sociaux. Les données et les informations sont actuellement rassemblées sur certains domaines thématiques tels que les études sur la violence contre les enfants qui ont été complétées ou sont en cours de réalisation au Kenya, au Malawi, au Nigéria, en Ouganda, au Swaziland, en Tanzanie, et au Zimbabwe. Les problèmes relatifs à la protection de l'enfance sont utilisés comme « points d'entrée » pour un renforcement plus général du système comme la prise en charge alternative en Ethiopie, au Ghana et au Rwanda.

domaine de l'hébergement, l'évidence suggère que les placements dans les familles d'accueils sont plus économiques et efficaces que dans les institutions (orphelinats).¹² Etant donné la rareté des ressources disponibles pour développer les systèmes de protection de l'enfance, les facteurs de coûts doivent être pris en compte.

De nombreuses études démontrent les bénéfices sociaux et économiques importants, grâce aux investissements efficaces dans la protection de l'enfance. Toutefois, ces études ont surtout été menées dans des contextes de revenu élevé ou intermédiaire. De ce fait, il y a de plus en plus de discussions sur le besoin d'établir des analyses des coûts sur les programmes de développement généraux en Afrique subsaharienne, particulièrement dans les secteurs du développement de la petite enfance, de l'éducation et de la santé (y compris l'accès gratuit à ces services). Une analyse similaire doit être menée sur le rôle du secteur de la protection de l'enfance et les contributions potentielles positives qui peuvent être faites par des investissements dans le renforcement des systèmes de protection de l'enfance.

QUE PEUT-ON FAIRE ?

Que ce soit aux niveaux sous-national, national ou international, l'approche système reconnaît le mandat de la protection de l'enfance en tant que contribution majeure aux résultats positifs pour les enfants. Bien que ce mandat soit distinct des mandats des autres secteurs, comme la santé et l'éducation, il est souvent complémentaire. Quel que soit le contexte, l'approche système, une approche intégrée pour la protection des enfants, cherchera à (i) comprendre, définir et appliquer le principe de **l'intérêt supérieur de l'enfant** lors de la conception de politiques et d'approches guidées à la fois par les conventions relatives à leurs droits, par la culture et les valeurs locales ; (ii) promouvoir l'adoption d'une approche **centrée sur les enfants** reconnaissant que les besoins de protection de l'enfance doivent être traités de manière holistique, en tenant compte du contexte et de l'environnement et prenant en compte le rôle des enfants dans le système ; et (iii) **coordonner, engager et développer la capacité d'un large éventail d'acteurs**, allant des enfants, des jeunes et des familles aux leaders religieux et traditionnels, ainsi qu'au gouvernement, à la société civile et au secteur privé.

Les stratégies pour renforcer les systèmes dans les contextes d'urgence et de non urgence sont décrites dans le *Policy and Programming Resource Guide for Child Protection Systems Strengthening in Sub-Saharan Africa* (http://www.unicef.org/wcaro/english/overview_6588.html), et incluent entre autres :

- l'articulation et la compréhension des éléments existants du système de protection de l'enfance grâce à la cartographie et à l'évaluation qui mèneront à la création d'une vision nationale et d'un programme d'action identifiant les domaines d'action prioritaires et les interventions séquencées pour y répondre ;
- l'harmonisation des politiques, législations et règlements avec la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, la Charte africaine de la jeunesse, le Protocole des femmes africaines et la CDE, tout en s'assurant que ces politiques prennent en compte les normes sociales et pratiques locales ;
- la mise en place de mandats et de responsabilités clairement définis pour les acteurs du système de protection de l'enfance et d'une coordination multisectorielle efficace ;
- le développement et le dialogue autour d'un investissement pour la protection de l'enfance et l'allocation appropriée de ressources pour le système de protection de l'enfance ;
- l'identification des problématiques liées à la protection de l'enfance tels que la violence contre les enfants ou la situation des enfants qui ne sont pas pris en charge par leur famille ; qui pourront servir comme point d'entrée dans le processus de renforcement des systèmes ;
- le renforcement de l'éventail des formes de prise en charge et de protection, allant de la promotion et de la prévention à la réponse, basé sur des priorités établies suivant les ressources disponibles et incluant des mesures pour renforcer la résilience des foyers (par exemple grâce à des programmes de protection sociale s'adressant aux enfants) ;
- l'augmentation de la capacité (nombre, déploiement et qualifications) des personnels des services sociaux, y compris de ceux travaillant directement avec les enfants (professionnels, para professionnels, bénévoles), les cadres gouvernementaux, les travailleurs non gouvernementaux, ainsi que les organisations académiques et d'octroi de qualification ;
- l'engagement avec les processus répondant aux pratiques dangereuses de manière appropriée culturellement et contextuellement et qui renforcent les normes et pratiques sociales favorables ;
- la reconnaissance et le renforcement du travail effectué par les organisations de jeunes et d'adultes basées dans la communauté et le soutien dans la coordination de leurs efforts ;
- l'amélioration de la disponibilité des données et des faits probants pour soutenir plus d'investissement dans le renforcement des systèmes de protection de l'enfance grâce à des projets de recherche et de rassemblement des données de qualité associant les chercheurs et les intervenants et engageant la capacité nationale pour la recherche et la production de connaissances.

UN APPEL A L'ACTION POUR RENFORCER LES SYSTEMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Nous appelons à l'action pour développer et renforcer les systèmes de protection de l'enfance en Afrique subsaharienne. *Nous lançons cet appel aux gouvernements de l'Afrique subsaharienne, à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales, aux institutions multilatérales, aux bailleurs de fonds, au secteur privé, aux institutions académiques, aux organisations de la société civile, aux communautés et aux groupes organisés d'enfants et des jeunes.*

A TOUS CES ACTEURS

Nous appelons à entreprendre des efforts coordonnés pour :

- reconnaître que les enfants, les jeunes et les familles sont au cœur du système et que les efforts de collaboration doivent se concentrer sur le renforcement de leurs capacités à devenir des agents de leur propre protection ;
- comprendre la qualité et la portée des systèmes de protection de l'enfance existants en Afrique subsaharienne grâce à des mesures telles que la recherche, la cartographie et l'évaluation ;
- soutenir les actions pour développer et renforcer ces systèmes de manière cohérente avec les contextes économiques, culturels, socio-économiques et politiques respectifs et reconnaître que tous les acteurs de la protection de l'enfance, qu'ils soient plus ou moins formels, travaillent dans un seul et unique système ;

- concevoir et exécuter des interventions de protection de l'enfance couvrant les domaines de la promotion, de la prévention et de la réponse, et engageant les enfants, les jeunes et les familles comme agents de protection de plein droit ;
- améliorer les compétences et les atouts des personnels des services sociaux ;
- suivre et évaluer l'impact des interventions de protection de l'enfance ainsi que disséminer les résultats dans des formats adéquats pour promouvoir l'apprentissage et améliorer la conception du système ;
- entreprendre des efforts conjoints pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance capables de s'adapter aux situations de conflit ou d'urgence, en développant des interventions appropriées dans ces contextes.

AUX GOUVERNEMENTS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Nous lançons un appel pour :

- le positionnement au premier plan du renforcement des systèmes de protection de l'enfance aux niveaux communautaire, local et national dans les procédures de programmation nationale et l'allocation de ressources budgétaires substantielles pour renforcer les capacités de promotion, de prévention et de réponse du système ;

- le développement d'un cadre politique et légal et d'une structure de gouvernance pour le système de protection de l'enfance avec des rôles, des responsabilités et des normes clairs pour tous les acteurs impliqués ;
- la création de mécanismes pour rassembler les données de surveillance de la protection de l'enfance et pour suivre et évaluer le système et donc développer la base de données ;
- la coordination d'efforts nationaux dans la protection de l'enfance à travers et dans les secteurs pour renforcer le système ainsi que la promotion de la mutualisation des ressources entre eux ;
- l'intégration des responsabilités relatives à la protection de l'enfance dans les politiques et pratiques de tous les secteurs associés (la justice, la sécurité, l'éducation, la santé, la communication) ;
- le développement des partenariats formels avec les institutions de la société civile et non gouvernementales pour étendre la portée des services gouvernementaux et pour faire converger les efforts de protection de l'enfance de tous les acteurs, qu'ils soient plus ou moins formels.

A L'UNION AFRICAINE ET AUX COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES (ECA, CEDEAO, CDAA)

Nous lançons un appel pour :

- une meilleure prise en compte des besoins du renforcement des systèmes de protection de l'enfance dans la politique et la planification ainsi que dans les cadres stratégiques et structures ;
- la mobilisation et le soutien à chaque gouvernement mettant en œuvre le renforcement des systèmes de protection de l'enfance ;
- le suivi des efforts gouvernementaux sur le renforcement des systèmes de protection de l'enfance et la promotion du partage des expériences entre eux, notamment grâce aux rapports périodiques des Etats parties ;
- des efforts renouvelés pour harmoniser les cadres légaux et les mécanismes de protection à travers la région pour assurer une protection transnationale des enfants engagés dans la mobilité.

AUX INSTITUTIONS MULTILATERALES (L'O.N.U., LA BANQUE MONDIALE, LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT) ET AUX BAILLEURS DE FONDS

Nous lançons un appel pour :

- un soutien à la recherche et aux analyses sur la protection de l'enfance et les systèmes de protection de l'enfance dans les efforts de réduction de la pauvreté nationale et de développement social en Afrique subsaharienne, ainsi qu'à la documentation des bonnes pratiques ;
- la prise en compte du renforcement des systèmes de protection de l'enfance dans les ordres du jour des dialogues avec le gouvernement et les autres parties intéressées sur les programmes de développement national et les stratégies de partenariat ;
- l'identification et l'évaluation des opportunités de soutien et/ou d'investissement dans le renforcement des systèmes de protection de l'enfance.

AU SECTEUR PRIVE

Nous lançons un appel pour :

- une prise de conscience accrue des droits de tous les enfants à être protégés et de la promotion ainsi que de la protection de l'enfance en soutenant et en coopérant avec les gouvernements nationaux et locaux et toutes les autres parties intéressées.

AUX INSTITUTIONS ACADEMIQUES

Nous lançons un appel pour :

- une meilleure prise en compte de la production de connaissances et de faits probants relatifs à l'agenda du renforcement des systèmes de protection de l'enfance pour fournir aux décideurs et aux intervenants des informations hiérarchisées, réalistes, fiables et utiles ;
- une collaboration plus développée entre les chercheurs et les intervenants pour renforcer l'applicabilité de la recherche à la politique et à la pratique ;
- une mise en perspective renouvelée de la capacité nationale à l'élaboration de la recherche et de connaissances.

AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, AUX COMMUNAUTÉS ET AUX GROUPES ORGANISÉS D'ENFANTS ET DE JEUNES

Nous lançons un appel pour :

- une collaboration étendue et amplifiée sur le renforcement des systèmes de protection de l'enfance parmi tous les acteurs de la société civile (les organisations, les communautés et leurs leaders, les familles, les jeunes et les enfants) pour assurer que leurs efforts se renforcent les uns les autres et soient enrichis par le partage des ressources et des expériences ;
- des efforts plus soutenus et systématiques pour suivre et évaluer l'implication de la société civile dans le renforcement des systèmes de protection de l'enfance, fournissant une évaluation sur les approches réussies de tous les partenaires du système ;
- un accroissement du rôle de la société civile en tant que lien essentiel dans le renforcement des systèmes de protection de l'enfance entre les éléments formels et informels, en apportant des connaissances et une compréhension du niveau communautaire aux acteurs formels tout en développant la capacité des acteurs de la société civile ;
- le renforcement et la consolidation des valeurs communautaires, des normes et des pratiques qui protègent les enfants, par les leaders religieux et traditionnels et les représentants locaux ainsi que le plaidoyer pour le changement des pratiques qui mettent les enfants en danger.

NOTES DE FIN DE TEXTE

¹ « L'Afrique subsaharienne » comprend le continent africain au complet à l'exception de l'Égypte, la Libye, le Maroc, le Soudan, la Tunisie et le Sahara de l'Ouest.

² Les organisations ayant participé à la réunion d'avril 2013 sont les suivantes : African Child Policy Forum; Environnement et Développement du Tiers-monde; Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs; Plan International; Regional Inter-agency Task Team on Children and AIDS; Regional Psychosocial Support Initiative; Save the Children; Terre des hommes; UNICEF; et World Vision.

³ Groupe Inter-Agences (2012), Renforcer les systèmes de protection de l'enfance en Afrique subsaharienne: Document de travail. http://www.unicef.org/wcaro/french/4494_7096.html

⁴ Cf. www.childinfo.org

⁵ Cf. par exemple UNICEF, U.S. CDC, and Muhimbili University of Health and Applied Sciences. *Violence Against Children in Tanzania: Findings from a National Survey 2009*. (United Republic of Tanzania, 2011).

⁶ UNICEF, *State of the World's Children 2013*, www.childinfo.org

⁷ *Ibid.*

⁸ Les articles sélectionnés incluent Brown, D. et al. (2009). Exposure to physical and sexual violence and adverse health behaviours in African children. *Bulletin of the World Health Organization*, (87:6), 447–455; Boothby, N. et al. (2012). Coordinated and evidence-based policy and practice for protecting children outside of family care. *Child Abuse and Neglect*; Engle et al. (2012), Strategies to avoid the loss of developmental potential in more than 200 million children in the developing world, *Lancet* 329 (415), 229–242.

⁹ Par exemple, en Angola, au Bénin, au Botswana, au Burkina Faso, au Burundi, au Cap Vert, en Éthiopie, au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Malawi, au Mozambique, au Niger, au Sénégal, en Sierra Leone, au Somaliland, en Tanzanie, en Uganda, au Swaziland et en Zambie.

¹⁰ Une nouvelle étude en Tanzanie a montré pour la première fois que, dans un pays à faible revenu, il existait une relation entre des antécédents traumatiques et le risque d'infection du VIH par voie sexuelle (Pence, B. et al., (2012), Prevalence of psychological trauma and association with current health and functioning in a sample of HIV-infected and HIV-uninfected Tanzanian adults. *PLoS One*, 7(5)). Une étude menée au Kwazulu-Natal a démontré la prévalence de taux d'abus physique et émotionnel se situant à 43 pour cent pour les orphelins et les enfants vulnérables, et que ces enfants avaient plus de risques de souffrir de dépression ou de troubles comportementaux (Thurman, T. & Kidman, R. (2011), *Child maltreatment at home: prevalence among orphans and vulnerable children in KwaZulu-Natal, South Africa*. Tulane University School of Public Health and Tropical Medicine). De même, une autre étude a prouvé que les enfants d'Afrique du Sud orphelins du SIDA avaient des taux plus élevés de dépression, d'anxiété et de trouble post-traumatique que les autres orphelins ou les enfants n'étant pas orphelins (Cluver, L., Orkin, M., Boyes, M., Gardner, F. & Meinck, F. (2011). Transactional sex amongst AIDS-orphaned and AIDS-affected adolescents predicted by abuse and extreme poverty. *Journal of Acquired Immune Deficiency Syndromes*, 58 (3)). Une étude transversale, d'Afrique du Sud également, a montré les risques de troubles de santé mentale suite aux abus chez les jeunes femmes (Ruxana, J. et al., (2012). Adverse mental health outcomes associated with emotional abuse in young rural South African women: a cross-sectional study. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(5)).

¹¹ Engle, P.L., et al. (2007). Strategies to avoid the loss of developmental potential in more than 200 million children in the developing world. *Lancet*, 369(9557). pp. 229-242; voir aussi World Health Organisation, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs332/en/>

¹² Santa-Ana-Tellez, Y., DeMaria, L., & Galárraga, O. (2011). Cost interventions for AIDS orphans and vulnerable children. *Tropical Medicine and International Health*, 16, 1417–1426).

© African Child Policy Forum ; African Network for the Prevention and Protection against Child Abuse and Neglect ; Environnement et Développement du Tiers-monde ; Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs ; Plan International ; Regional Inter-agency Task Team on Children and AIDS ; Regional Psychosocial Support Initiative ; Save the Children ; Social Services International ; SOS Children's Village International ; Terre des hommes ; UNICEF ; et World Vision International

Comptes rendus, résumés, reproductions et traductions du présent document sont librement autorisés à condition de ne pas être destinés à un usage commercial quel qu'il soit.

